
**FONDS SPECIAL DE SOUTIEN
AU SECTEUR DE L'ENERGIE**

<p>RAPPORT D'ACTIVITES DU FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE (FSE) AU 31 JANVIER 2017</p>

1. Mobilisation des ressources

- Au 31 janvier 2017, aucune recette issue de taxes parafiscales n'a été versée au FSE.
- La quote-part versée par Senelec en janvier 2017 au titre de la sécurisation des approvisionnements en combustible s'élève à 7,2 milliards FCFA, soit 4% du montant budgétisé.
- Au total, les ressources recouvrées par le FSE au 31 janvier 2017 s'élèvent à 7.2 milliards FCFA soit 7 % du montant budgétisé. A ce montant s'ajoute le report budgétaire de l'exercice 2016 pour un montant de 19,9 milliards FCFA.

2. Emploi des ressources

- Durant le mois de janvier 2017, le FSE a réglé, au titre de l'approvisionnement en combustible de Senelec, 3,6 milliards FCFA, soit 2% du montant budgétisé.
- Un montant de 10,2 milliards FCFA a été réglé au titre de la TVA et du BNC dus sur le contrat APIX/APR/ENERGY/05/11 relatif à la location de groupes pour une capacité de 150 MW en 2011.
- Les charges de fonctionnement du FSE, pour le mois de janvier 2017, s'élèvent à 29,4 millions FCFA, soit 5% du montant budgétisé au titre de l'exercice. (cf. Tableau des réalisations joint en annexe).